

COMMUNAUTE DE COMMUNES "DIEULEFIT - BOURDEAUX"



Intérêt communautaire

A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

1/ Aménagement de l'espace communautaire

12 - Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire
Sont d'intérêt communautaire, les ZAC à vocation économiques.

2/ Développement économique

22 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire,
Sont d'intérêt communautaire :

- les ZA de Graveyron et des Grands Moulins à Dieulefit,
- la ZA de Boulagne à La Bégude de Mazenc,
- ainsi que toutes nouvelles zones d'activités.

23 - Animation et promotion économiques du territoire d'intérêt communautaire.
Sont d'intérêt communautaire :

- L'animation et le suivi des procédures de dynamisation de l'artisanat et du commerce (Opération Rurale Collective, ...).
- L'adhésion à la PFIL (Plate-Forme d'Initiative Locale) du Bassin de Montélimar.

24 - Actions de développement et de promotion touristique d'intérêt communautaire.
Sont d'intérêt communautaire :

- Construction, aménagement, entretien et gestion de l'Office de Tourisme de pays (la gestion incluant le soutien à l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit, intervenant pour l'accueil et l'information des touristes et la promotion du territoire).
- L'animation, la coordination et la promotion des sentiers de randonnées.
- Etudes et réalisation de la véloroute voie verte de la vallée du Jabron et élaboration du dossier d'enquête publique correspondant.
- Participation financière à la Drôme Provençale.

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

1/ Protection et mise en valeur de l'Environnement

12 - Actions générales en matière d'environnement et de cadre de vie.

Sont d'intérêt communautaire :

- la protection des espaces naturels sensibles sur le territoire des communes membres
- étude, création et gestion d'équipement collectif visant à limiter la consommation d'énergie et à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, dans les projets incluant un équipement appartenant à la Communauté de Communes
- réalisation d'actions de sensibilisation et d'information visant à limiter la consommation d'énergie et à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

13 - Gestion et entretien des cours d'eau non domaniaux d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire : les cours d'eau et leur bassin versant suivants : Lez, Jabron et Roubion.

2/ Politique du logement et du Cadre de Vie

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions ; par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :

- L'étude d'un Programme Local d'Habitat (PLH),
- Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

C - AUTRES COMPETENCES

2/ Actions sociales

22 - Création, aménagement, gestion et entretien de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement à vocation intercommunale, pendant les vacances scolaires et les mercredis hors vacances.

Sont d'intérêt communautaire :

- l'accueil de loisirs dénommé "Ferme Saint Pol" à La Bégude de Mazenc
- l'accueil de loisirs à Bourdeaux
- ainsi que toutes nouvelles créations.

23 - Création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil petite enfance (enfants de moins de 6 ans).

Sont d'intérêt communautaire :

- le multi-accueil Petite Enfance à La Bégude de Mazenc,
- le multi-accueil Petite Enfance à Bourdeaux,
- le multi-accueil Petite Enfance à Dieulefit,
- ainsi que toutes nouvelles créations.

24 - Participation au fonctionnement de structures multi-accueil petite enfance hors de la Communauté de Communes mais recevant des enfants de la Communauté de Communes.

Sont d'intérêt communautaire :

- le multi accueil Petite Enfance à Cléon d'Andran
- le multi accueil Petite Enfance à Grignan.

28 – L'organisation et la gestion des activités jeunesse d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- la gestion, l'aménagement et l'entretien de l'accueil 11/18 ans au Mille Club à Dieulefit ou tous lieux qui viendraient s'y substituer ;
- l'organisation de séjours de vacances pour les 11/18 ans du territoire de la Communauté de Communes ;
- l'animation sociale de proximité et les actions de prévention pour les 12/18 ans et 18/25 ans du territoire de la Communauté de Communes, en lien avec la structure d'accueil 11/18 ans.